

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 25 février 2019 portant création de la trésorerie militaire  
pour l'activité des forces de la gendarmerie**

NOR : INTJ1825061A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 portant création du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre);  
Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale en date du 11 octobre 2018,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie est créée.

Article 2

La trésorerie militaire pour l'activité des forces de la gendarmerie est chargée de la gestion des fonds et valeurs destinées à l'exécution de certaines dépenses dérogatoires spécifiques des unités de gendarmerie métropolitaines.

Article 3

Cette unité est organiquement rattachée au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre). Elle est commandée par un officier du corps technique et administratif de la gendarmerie.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Fait le 25 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL